



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2021 A 18 H 00
A LA SALLE DES FETES**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, DELPHIN Arnaud, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel, SOUSSEING Francelise .

Excusés, absents : Pascal BRUNNER (pouvoir à Arnaud Delphin), Agnès GROSJEAN-BRUNNER (pouvoir à Francelise SOUSSEING)

Secrétaire de séance : LINARES Thibaut

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2021
- 2) Point sur les travaux
- 3) Déboisement mélézin
- 4) Tarifs location salle des fêtes et local barbecue
- 5) Parking du Serre
- 6) Avenants marché de l'extension de la mairie
- 7) Projet restauration collective Mairie de Chorges
- 8) Questions diverses

1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

Le conseil approuve le compte-rendu à l'unanimité, 11 voix pour

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Nettoyage des réservoirs d'eau potable terminé
- Entrée nouveau cimetière : réparation d'une buse évacuation bouchée
- Ramassage des encombrants par l'agent technique : passage terminé
- Pose du panneau de l'aire de stockage des déchets verts en cours (en attente du blason de Puy St Eusèbe)
- Extension de la mairie avec parvis en dalles : question du déneigement : il ne pourra être fait par le tracteur communal mais un accès à la mairie sera fait à la pelle à neige
- Autres travaux abords de la mairie en cours

3) Déboisement mélézin

Monsieur le Maire expose qu'une opportunité s'offre à la commune de réaliser une coupe en parcelles 1 et 2 de la forêt communale. Il s'agit d'une coupe non prévue dans l'aménagement forestier, mais qui pourrait

s'exploiter par câble en sollicitant une aide du conseil régional (nouveau dispositif régional voté pour la période 2021-2022).

L'ONF propose donc que cette coupe non réglée soit inscrite à l'état d'assiette, puis exploitée en bois façonnés par la technique du câble-mât.

Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D 144-1-1 du Code Forestier). Les autres produits seront vendus au gré à gré ou délivrés à la commune pour l'affouage.

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes. La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

En parallèle la commune, appuyée par l'ONF pour le montage du dossier, sollicitera en son nom propre une aide du conseil régional pour cette opération. Cette aide sera perçue directement par la commune, et participera au bilan global de la coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire, **DEMANDE** l'inscription à l'état d'assiette 2022 d'une coupe en parcelles 1 et 2 de la forêt communale : coupe de régénération de mélèze par trouées pour 1.5 ha en parcelle 1 et 1.5 ha en parcelle 2.

Il **DECIDE** d'exploiter les parcelles 1 et 2 en bois façonnés dès 2021, via la technique du câble-mât, **AUTORISE** l'ONF à procéder à la vente groupée des bois en contrat d'approvisionnement, **AUTORISE** le Maire à signer la convention, **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet, **VALIDE** l'opération de coupe à câble en parcelles 1 et 2 de la forêt communale, pour un volume estimatif de 500 m3 et un montant estimatif de travaux de 29 950 € HT, **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

Organisme	Subvention escomptée	Montant escompté
Région Sud	25 €/ml de câble, plafonné à 40 % du montant HT des travaux (cf. fiche de synthèse du calcul d'aide)	11 980 € HT
Autofinancement commune	60 % du montant HT des travaux	17 970 € HT
		29 950 € HT

4) Tarifs location salle des fêtes et local barbecue

Bruno Paris, Maire, expose au conseil qu'au vu des travaux exécutés sur le bâtiment de la mairie, il convient de redéfinir les tarifs de location des salles communales.

Le conseil municipal, à 11 voix pour, décide de fixer les tarifs comme suit :

SALLE DES FETES habitants commune	
Week-end sans local barbecue	100 € + caution 500 €
Week-end avec local barbecue	120 € + caution
Journée (hors week-end) et jour férié avec barbecue	70 € + caution
Journée (hors week-end) et jour férié sans barbecue	50 € + caution
Jeune moins de 18 ans week-end, journée et jour férié	40 € + caution 500 €
SALLE DES FETES habitants hors commune	
Week-end sans local barbecue	170 € + caution 500 €
Week-end avec local barbecue	240 € + caution
Journée (hors week-end) et jour férié avec barbecue	120 € + caution
Journée (hors week-end) et jour férié sans barbecue	100 € + caution
SALLE DES FETES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
Association	80 €/journée + caution 500 €
Association organisant un événement public sur la commune	Gratuit
Local barbecue sans la salle/ journée	40 € + caution 500 €

Four des Bouteils usage privé autre que fabrication pain etc...	40 € + caution 200 €
Marabout habitants commune sur place	120 € + caution 1000 €
Marabout habitants hors commune sur place	150 € + caution 1000 €
Marabout associations communales sur place	Gratuit
Tentes réception sur place ou extérieur Associations sur place gratuit	30 € l'une + caution 500 €

5) Parking du Serre

Bruno Paris, Maire, informe le Conseil qu'il convient de réfléchir à l'achat de terrain privé dans le but de créer 5 emplacements de parking communaux + 1 emplacement handicapés. A ces fins le conseil municipal doit fixer un tarif d'achat des mètres carrés en question et faire une proposition aux propriétaires des terrains concernés. Au vu des besoins impératifs de places de parking au hameau du Serre, Le conseil municipal décide, à 8 voix pour et 3 abstentions

- de fixer le prix du m² à 16 € HT pour l'achat d'une portion de la parcelle ZB 138 pour une surface d'environ 120 m² et de la parcelle ZB 77 d'environ 20 m².
- D' autoriser le Maire à faire procéder au bornage des terrains et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

6) Avenants marché de l'extension de la mairie

Bruno Paris informe le conseil de l'avenant aux travaux du marché initial de l'entreprise BOUDOT pour des travaux supplémentaires sur l'extension de la mairie.

Le conseil municipal décide, à 11 voix pour, d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 aux travaux pour un montant de 4 322.11 € HT pour l'entreprise BOUDOT.

7) Projet restauration collective Mairie de Chorges

Bruno PARIS informe le conseil du projet, de la Mairie de Chorges, de restauration collective durable mutualisée comprenant la construction d'une cuisine centrale. La Mairie de Chorges désire ouvrir ce projet aux autres communes du territoire. Le conseil municipal souhaite que soit organisée par le SIVU de l'école des Puy (les parents d'élèves étant les principaux concernés) une réunion de présentation.

8) Questions diverses

- Samedi 3 juillet : inauguration de la nouvelle salle en compagnie des financeurs, des entreprises et des élus. Organisation à voir selon le protocole sanitaire.
- Deux animations estivales sont prévues : le cinéma en plein air au mois de juillet et une sortie à la cabane des bergers au mois d'août.
- Dénomination de la nouvelle salle : A la demande de Bruno Paris le conseil municipal accepte de délibérer sur ce point. Il propose le nom de « Maud Fontenoy » en hommage à sa fondation qui œuvre pour la préservation de l'environnement. Le conseil, à 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, accepte cette proposition. Il conviendra de même de trouver un nom pour la salle des fêtes.
- Réunion urbanisme en préfecture (déblocage des permis de construire) : Bruno Paris fait un compte-rendu de sa rencontre en préfecture avec le secrétaire général, en présence de Frédéric Arnoux, son 1^{er} adjoint, du président de la régie assainissement de la communauté de communes de Serre-Ponçon et des services de la DDT.
- Conservatoire du littoral : Bruno Paris fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avant le conseil municipal avec le conservatoire du littoral et le directeur du SMADESEP. Le conseil municipal décide de réduire l'emprise des terrains proposée par le conservatoire. Une décision sera prise au prochain conseil.

- Modification simplifiée du PLU : Bruno Paris expose au conseil que suite aux difficultés rencontrées dans le cadre des demandes d'urbanisme il convient de revoir ou de parfaire certains articles du PLU. Une réunion va être organisée avec le bureau d'études ALPICITE qui était chargé de l'élaboration du PLU et qui connaît parfaitement le dossier.
- Communes forestières : Francelise fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 18 mai dernier.
- Schéma directeur eau potable : Thibault Linares fait part au conseil de bon nombre d'incohérences au document qui vient de nous être remis. Il convient de vérifier les calculs.

Séance levée à 20 h 40
Bruno PARIS, Maire

